

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Jeudi 6 novembre 2014
MENESR, 110 rue de Grenelle, 75007 Paris

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche représentée par Monsieur Guy WAÏSS, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, MENESR, DGESCO
- Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Francis LETKI, Bureau du programme "vie de l'élève", Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires, MENESR, DGESCO
- Monsieur Guy WAÏSS, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Pierre DUPONT, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MENESR, DGESCO
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. – MENESR
- Monsieur Xavier TURION, Chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études Sport, MENESR, DGESCO
- Madame Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, représentée par Monsieur Jean-Marc SERFATY, IA IPR EPS
- Monsieur François WEIL, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Madame Michèle COCHET-TERRASSON, IA IPR EPS
- Monsieur Jean-Michel COIGNARD, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Yvelines, représenté par Monsieur Cédric GOSSE, IA IPR EPS Versailles
- Monsieur Gilles GROSDÉMANGE, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Charente-Maritime, représenté par Madame Elise PONS, IA IPR EPS, Rectorat de Créteil
- Madame Valérie DEBUCHY, Doyenne de l'Inspection Générale Groupe EPS
- Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN, Groupe EPS
- Monsieur Ludovic GOREAU, IA IPR EPS, Académie de Versailles
- Monsieur Bruno REIBEL, IA IPR EPS, Académie de Créteil

- Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9^e
- Monsieur Bernard VINCENT, Proviseur du Lycée Condorcet, La Varenne Saint Hilaire
- Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillomin, Orly
- Monsieur Jean-Claude PATEYRON, Principal du Collège Georges Braque, Paris 13^e
- Madame Nadia BELDJOUTI, Principale du Collège Lafayette, Champagne sur Seine
- Docteur Jeanne-Marie URCUN, Médecin, Conseiller Technique auprès du DGESCO

MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports représenté par Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport
- Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports représenté par Madame Valérie BERGER-AUMONT, Chef de bureau, Direction des Sports
- Madame Claudie SAGNAC, Adjointe au Directeur des Sports représentée par Monsieur Thierry PERNIN, Direction des Sports
- Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale représentée par Monsieur David SIKSIK
- Monsieur Fabien CANU, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Frédéric JUGNET, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Laurent VILLEBRUN, représentant l'Inspection de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Gérard CREPS, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports des Hauts-de-Seine, Chef du Pôle Sport, Jeunesse et Vie associative
- Monsieur Jean-Pierre de VINCENZI, Directeur Général de l'INSEP représenté par Monsieur Jean-Claude VOLLMER, Responsable du département du suivi des pôles France, des sportifs de haut niveau et de l'aide méthodologique à la performance

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- Madame Martine RAMOS, Chargée de mission pour la sous-direction des politiques d'éducation et de formation, Bureau des diplômés de l'enseignement technique

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Madame Mylène TOUBANI-BARDET, Directrice du Service Régional UNSS Clermont-Ferrand
- Monsieur Luc ARSONNEAUD, Conseiller technique adjoint UNSS auprès de Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale de la Gironde
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U., représenté par Monsieur Vincent ROGNON, Directeur national de la F.F.S.U.
- Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Président de l'U.S.E.P.
- Madame Myriam MENEZ, Secrétaire générale de la P.E.E.P.
- Monsieur Paul RAOULT, Président de la FCPE, représenté par Monsieur François RIOTTE
- Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire national - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - S.E./UNSA
- Monsieur Christian CHEVALIER, Secrétaire général - S.E./UNSA
- Madame Véronique BOURNE, S.E./UNSA
- Monsieur Marc LEFEVRE, SE/FEN

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Evelyne SALLANNE, Collège Cerdanya, Bourg Madame
- Monsieur Thomas MANTEAU, Collège Jean-Lurçat, Angers
- Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Monsieur Gil BOISSE, Collège Jean Emond, Vendôme
- Madame Stéphane LAVIEUVILLE, Lycée de la Côte d'Albâtre, Saint Valéry en Caux
- Monsieur Edmond LABUSSIÈRE, Collège Léon Blum, Wingles
- Monsieur Christophe DUROUSSET, Collège Jean de Tournes, Fontaines sur Saône

- Monsieur Denis LECAMP, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne
- Monsieur Jérôme COUPÉ, Collège Emile Zola, La Glacerie
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, Collège Jacques Brel, Noyal s/Vilaine
- Monsieur Florent KUNZELMANN, Lycée Max Linder, Libourne
- Monsieur Eric OLIVERO, Collège Pierre Mendès France, Marcoussis
- Madame Mélanie PELTIER, Collège François Mauriac, Louvres
- Monsieur Pierre LAPERCHE, Collège Dorval, Orly
- Monsieur Gilles RODIA, Lycée Lumière, La Ciotat

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Monsieur Pascal FLORENTIN, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Pierre YOU, Président de la F.F. de Montagne et d'Escalade, représentant le CNOSF

A/ Discours de Laurent Petrynka, directeur national de l'UNSS

Madame La Ministre,
Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'administration centrale,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Généraux,
Messieurs les IA-DASEN,
Mesdames et Messieurs les IA-IPR,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,
Messieurs les représentants du mouvement sportif,
Mesdames et Messieurs les représentants des enseignants d'EPS,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations sportives,
Mesdames et Messieurs,

Après une longue période de consultation, l'assemblée générale de l'UNSS a voté à l'unanimité le 27 septembre 2012 le plan national de développement du sport scolaire. Basé sur 6 objectifs, le PNDSS 2012-2016 s'inscrit dans la continuité de la loi pour la refondation de l'école de la République.

Entre tradition et modernité, le dynamisme de l'UNSS se mesure aujourd'hui à travers quelques indicateurs prioritaires.

Notre réussite doit être éclairée par le succès de la journée nationale du sport scolaire. Plus de 7000 associations sportives regroupant 800 000 élèves se mobilisent aux côtés des services de l'UNSS pour faire de cette journée un point fort de la rentrée scolaire. Inscrite aujourd'hui dans le paysage éducatif français, la journée du sport scolaire tend à se développer à l'étranger (Grèce, Hongrie).

La réussite de l'UNSS tient aussi à la capacité de développer des actions concrètes en direction des publics cibles. A titre d'exemple, notre action en direction des réseaux d'éducation prioritaire place les associations sportives scolaires et l'UNSS comme des acteurs éducatifs forts dans ces zones.

Dans la continuité, le travail autour du sport scolaire et de l'éthique est aujourd'hui reconnu au sein de la haute assemblée qu'est le Sénat.

Enfin, vous y serez sensible Madame la Ministre, l'offre de formation à destination des filles et la qualité du plan de féminisation reconnue par le ministère en charge des Sports font de l'UNSS une fédération sportive leader dans ce domaine.

Aujourd'hui, l'UNSS s'engage dans un bilan du PNDSS. L'avenir permettra à l'UNSS de s'inscrire davantage dans le parcours éducatif des élèves à besoins spécifiques où l'Etat et les collectivités seront les garants du développement du sport scolaire.

B/ Discours de Madame Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente de l'UNSS

Monsieur le Directeur National,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord merci, Monsieur le Directeur, pour vos propos et pour votre accueil chaleureux. Je dois dire qu'il est toujours émouvant de s'exprimer après une minute de silence et je tiens moi aussi à saluer l'engagement de Madame Sels au service du sport scolaire. Je pense que le meilleur hommage que nous puissions lui rendre aujourd'hui, c'est d'être pleinement dans la vie, dans la célébration des belles missions qui nous réunissent autour du sport scolaire.

C'est la première fois que je participe à votre assemblée générale et je saisis cette occasion pour vous adresser à tous mes remerciements : aux membres de l'AG de l'UNSS, et à tous les professeurs d'EPS. Vous transmettez, inlassablement et avec passion, l'amour du sport aux élèves ; vous vous impliquez au quotidien pour faire vivre le sport scolaire. Je vous en remercie.

Je voudrais, aujourd'hui, vous dire trois choses.

D'abord, vous dire que je suis très attachée au fait de présider cette instance parce que, en tant qu'ancienne ministre des sports et aujourd'hui ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'en suis persuadée, le sport scolaire et l'école sont indissociables. Cela relève pour moi de l'évidence.

Ils sont indissociables de par leur histoire commune et de par les valeurs communes qu'ils véhiculent.

D'abord, notre histoire commune. C'est toujours émouvant de faire une longue route, un long chemin avec un partenaire associatif : certes, du temps a passé depuis l'Office du sport scolaire et universitaire (OSSU) des années 1930. Mais vous nous accompagnez depuis avec fidélité au service du développement du sport scolaire et je vous en remercie.

Nos valeurs communes, également, vous les connaissez bien évidemment. Elles sont au cœur du rôle éducatif du sport scolaire et s'inscrivent pleinement dans les engagements sociétaux de l'UNSS.

C'est d'abord le goût de l'effort et de la persévérance : ne pas renoncer face à la difficulté, apprendre à se préparer à une échéance, goûter au plaisir du dépassement de soi. Ces valeurs, je le crois, sont utiles dans la durée dans le parcours d'un jeune.

Nos valeurs communes, c'est aussi la volonté de progresser : cette notion de progrès est inhérente à la pédagogie même de l'école et elle est aussi au cœur de la pratique sportive.

Et puis ces valeurs communes que partagent l'école et le sport scolaire, c'est bien sûr aussi la notion de respect. Le sport scolaire, c'est apprendre le respect des règles, le respect des autres et le respect de soi et, par là-même, renforcer sa confiance en soi.

Parce qu'école et sport scolaire sont indissociables, le ministère de l'éducation nationale y consacre des moyens particulièrement importants, et c'est là le second point que je souhaitais souligner.

Les 3 heures d'activités sportives qui entrent dans le cadre de l'UNSS font partie de l'obligation de service des professeurs d'éducation physique et sportive. Cela représente plus de 5000 ETP par an. C'est un engagement important de notre part.

Nous avons d'ailleurs récemment sécurisé le dispositif en prenant un important décret, le 7 mai dernier, pour rappeler que ces 3h faisait bien partie du service hebdomadaire des enseignants d'EPS.

Ce sont ces moyens qui rendent le sport accessible, combinés avec la politique de l'UNSS de pratique des licences peu coûteuses, à moins de 20 €.

Cette accessibilité sera d'ailleurs renforcée, puisque je suis heureuse d'annoncer que l'UNSS prévoit, dès la rentrée prochaine, de diviser par deux le montant du contrat d'adhésion des associations sportives scolaires à l'UNSS nationale pour les 102 collèges préfigurateurs du REP + et pour les lycées professionnels qui figureront dans la carte de l'éducation prioritaire. C'est un effort important qui est consenti par l'UNSS pour permettre aux élèves les moins favorisés d'accéder encore plus facilement

au sport, pour que l'argent ne soit pas un frein à la pratique sportive. Bien sûr, cet effort financier ne suffit pas à lui seul à attirer les jeunes vers la pratique sportive. Pour cela, il faut aller les chercher, les motiver, notamment les filles, notamment les élèves des quartiers défavorisés. Il faut aller les chercher, parce que pratiquer un sport n'est pas naturel pour tout le monde. Je sais que l'UNSS est très impliquée sur ces deux sujets que sont l'accès du sport aux élèves des zones prioritaires et aux filles. C'est essentiel pour démocratiser la pratique sportive.

Profitons également de notre projet d'année européenne du sport scolaire et universitaire en 2015-2016 pour construire une dynamique et amplifier l'envie de faire du sport. Nous avons la chance d'avoir un calendrier sportif jalonné d'évènements sportifs majeurs, avec les championnats d'Europe de basket en septembre 2015 et l'Euro de football à l'été 2016 : appuyons-nous sur ces évènements, avec toujours trois objectifs pédagogiques en tête :

- Valoriser la pratique du sport à l'école, tant avec les enseignements d'EPS que le sport scolaire ;
- Utiliser le sport comme outil pédagogique qui contribue aux différents domaines de formation du socle de connaissances, de compétences et de culture ;
- Mobiliser le sport pour renforcer le lien entre les parents et le milieu éducatif : je le rappelle, je souhaite que les parents aient une place dans la dynamique sportive que nous construisons pour 2015-2016.

J'en viens à présent à l'ordre du jour de notre assemblée générale extraordinaire. Vous avez évoqué, Monsieur le Directeur, certains des sujets qui vont occuper nos discussions aujourd'hui. Je voudrais y revenir un instant, en évoquant deux évolutions qui attirent particulièrement mon attention dans les statuts qui sont présentés à cette assemblée générale.

Première évolution notable : l'introduction dans les statuts du principe de laïcité. Ce principe n'était bien évidemment pas absent de votre action auparavant, mais le fait de l'ajouter aux statuts est une nouvelle preuve de la responsabilité sociale et citoyenne qui caractérise l'UNSS.

Seconde évolution : des représentants des collectivités territoriales et des élèves font leur entrée au sein de l'AG de l'UNSS. J'en suis très heureuse. Je suis favorable à une école ouverte sur tous les acteurs qui la composent et cette évolution me semble aller dans le bon sens.

Je conclurai en indiquant que dans la dynamique que nous construisons pour 2015-2016, l'UNSS doit pleinement jouer son rôle de passerelle entre le monde scolaire et le mouvement sportif. Tous les partenariats que l'UNSS développera avec les fédérations sportives iront donc dans le bon sens et j'espère que ce mouvement partenarial se poursuivra avec l'année européenne du sport scolaire et universitaire, entre tous les acteurs du sport et notamment ceux du mouvement sportif paralympique, pour garantir toujours plus d'accessibilité au sport.

Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui. Je ne peux malheureusement pas assister à la suite de vos travaux, mais il était important pour moi d'être présente pour m'adresser à vous, même un court instant. Guy Waïss, à qui je passe le relais, assurera la présidence en mon nom pendant la suite de vos travaux.

C/ Interventions liminaires

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Au nom du SNEP-FSU, je tiens tout d'abord à remercier le Ministère et la direction de l'UNSS d'avoir décidé de rendre hommage à notre collègue Jacotte Sels qui a, dans cette assemblée, marqué par ses interventions et ses propositions l'attachement de notre profession au service public du sport scolaire de second degré.

Je tiens également à remercier Madame la Ministre d'avoir tenu, par sa présence et son intervention à confirmer l'attachement et l'intérêt du gouvernement pour le sport scolaire du second degré, élément fort du service public d'éducation et du mouvement sportif français.

Nous sommes particulièrement sensibles à ce que vous avez dit, Madame la Ministre, sur les valeurs éducatives du sport scolaire que nous partageons pleinement et sur les engagements pour une hausse de la subvention de fonctionnement et les LP et REP+.

Nous sommes effectivement dans une période historique pour le sport scolaire du second degré puisque celui-ci a été la cible, depuis des années, de nombreuses contestations visant à remettre en cause son statut de service public, ce qui fait ses fondements, son rôle, son fonctionnement, qui pourtant ont fait et font la preuve chaque mercredi de leur efficacité.

Son statut juridique particulier, sui generis, était contesté et deux options modificatives mises en avant. Il s'agissait alors de faire le choix entre une UNSS qui deviendrait une fédération sportive à l'image de celles existantes, association de type loi de 1901, organisée en dehors et mise à distance du service public d'éducation ou bien un dispositif intégré complètement au système éducatif. Au SNEP-FSU, nous avons toujours défendu une troisième voie, qui est la continuation du choix politique fait au moment de la création du sport scolaire du second degré, qui repose sur le principe d'un service public du sport scolaire du second degré présidé par le ministre de l'Education Nationale et aux niveaux infra par les recteurs, les DASEN et les chefs d'établissements pour ce qui concerne les associations sportives, mais organisé sous forme associative, pour permettre rencontres inter-établissements, compétitions à différents niveaux et apprentissage des responsabilités par les élèves licenciés. L'option défendue par le SNEP-FSU est la garantie d'un lien fort avec le système éducatif pour le bénéfice et la formation de tous les élèves volontaires. Nous nous félicitons que le Ministère n'ait pas écouté ceux qui poussaient à une transformation radicale du sport scolaire qui aurait entraîné, à court terme, la mise en difficulté des AS et de l'UNSS.

Le choix d'un service public du sport scolaire, organisé dans tous les collèges et les lycées de façon associative, a été fortement réaffirmé, ce dont nous nous félicitons, par le ministre de l'Education Nationale de l'époque, M. Vincent Peillon qui, dans sa réponse à la cour des comptes, précisait que : « si des évolutions sont nécessaires, la solution la plus efficace et la plus pertinente pour la promotion du sport scolaire est de conserver l'économie générale de la formule actuelle tout en prenant une série de mesures de nature à optimiser son organisation, son fonctionnement et ses résultats ».

Cette orientation est confirmée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 08/07/2013 qui stipule que « l'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire, à l'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la réduction des inégalités sociales et culturelles ». Le rapport annexé à cette loi indique que « le sport scolaire joue un rôle fondamental dans l'accès des jeunes aux sports, aux pratiques physiques artistiques et à la vie associative, créant une dynamique et une cohésion au sein des communautés éducatives et entre les écoles et les établissements. Il contribue à l'éducation à la santé et à la citoyenneté ».

Toutefois, il restait à garantir cette position et à faire évoluer le sport scolaire pour lui permettre de répondre au mieux aux objectifs et missions qui lui étaient assignés. Les ministères successifs des Gouvernements sous la présidence de François Hollande ont rendu possible ces évolutions en conduisant dialogues et concertations avec l'ensemble des acteurs et ont permis d'approfondir les réflexions. Nous tenons à saluer ici la manière et le sérieux avec lequel ces travaux se sont déroulés

et l'engagement sans faille de l'ensemble des ministres sur la question du sport scolaire. La présence parmi nous aujourd'hui de Mme la Ministre en atteste encore.

Pour ceux qui disent maintenant, pour tenter de freiner la publication de textes officiels, qu'il faudrait un grand débat sur le sport scolaire, je rappellerai que le SNEP-FSU a réclamé, obtenu le principe et cherché à organiser dans les départements ce débat au moment de l'écriture du Plan National de Développement du Sport Scolaire adopté en septembre 2012, et sur lequel le SNEP-FSU s'est fortement investi, faisant de nombreuses propositions et soumettant celles-ci au débat des animateurs d'AS notamment. Autre événement fort pour le sport scolaire du second degré, la négociation aboutissant en mai dernier à la publication du décret confirmant officiellement le droit pour tout enseignant d'EPS au forfait de 3h, indivisible, dans son service hebdomadaire.

Cette confirmation par décret de trois heures forfaitaires consacrées à l'organisation, l'animation, le développement et à l'entraînement des membres des associations sportives pour l'ensemble des enseignants d'Education Physique représente une avancée majeure.

La note de service mettant en œuvre le décret confirme l'orientation politique prise puisqu'elle précise que le décret «consacre et pérennise le sport scolaire du second degré comme partie intégrante des missions de l'État et du service public d'éducation».

Au-delà de la stabilisation, de la pérennisation, de la mise en conformité réglementaire du fonctionnement du sport scolaire au sein des associations sportives, il s'agit là d'une reconnaissance importante du travail considérable mené par les enseignants et les cadres de l'UNSS qui conduit aux résultats exceptionnels et à la vitalité de notre organisation : plus d'un 1 million de licenciés, 40% de licenciés féminines (et notamment issues de milieux populaires), une offre multiple et diversifiée, des rencontres et des compétitions entre les élèves de différents établissements, de différents milieux, la prise en compte par la pratique, par les formes de compétitions et de rencontres retenues, de thématiques comme la mixité sexuée, la mixité sociale, le respect, le savoir vivre ensemble mais aussi le développement personnel, l'image de soi, la prise de responsabilités, ...

Pour la première fois dans l'histoire du sport scolaire en France, la coordination des districts UNSS est reconnue. Le district est, après l'association sportive, une pierre angulaire du sport scolaire du second degré. C'est un maillon essentiel de l'UNSS, de l'activité déployée en développant, construisant, mettant en œuvre, dans le cadre des projets départementaux et académiques, les rencontres et compétitions de proximité entre les différents établissements du secteur qu'il a en gestion. Cette reconnaissance d'un travail conséquent tant en termes d'énergie, de temps et de responsabilités était indispensable. Les enseignants d'EPS, animateurs d'AS et volontaires pour assumer la mission de coordonnateur auront besoin qu'on mette à disposition les moyens nécessaires pour la remplir et pour la reconnaître: c'est une discussion que nous devons avoir rapidement.

La réintégration progressive des cadres de l'UNSS au sein de l'Education Nationale est elle aussi un signe fort de la volonté d'inscrire le sport scolaire du second degré comme partie intégrante du service public d'éducation. Beaucoup reste encore à faire pour la réintégration de tous et pour lever les ambiguïtés relatives à leur position statutaire de «conseiller technique placés auprès de...». Cette position ne doit en aucun cas se traduire par une redéfinition de leur mission qui doit être pleinement et entièrement tournée vers l'organisation et le développement du sport scolaire du second degré.

Les modifications de statuts que nous devons étudier aujourd'hui doivent le préciser.

Les modifications statutaires qui nous réunissent ce jour sont un nouveau pas dans cette logique d'amélioration du fonctionnement de notre organisation. Rendre plus démocratique l'ensemble des décisions et les représentations, élargir les instances en intégrant les collectivités territoriales qui sont des acteurs essentiels du sport scolaire, améliorer la représentation des usagers,... tout cela va dans le bon sens.

Quelques questions, interrogations demeurent cependant comme une définition trop éloignée du cœur des missions des directeurs départementaux et régionaux de l'UNSS à savoir, l'absence de références à l'organisation des compétitions et rencontres au niveau départementale et d'autres points sur lesquels nous reviendrons au cours de la séance en proposant divers amendements.

Au SNEP-FSU, nous avons toujours considéré le sport scolaire comme relevant d'un triptyque fonctionnant en système et, à ce titre, nos interventions ont toujours visé cet ensemble: un service public du sport scolaire organisé sous forme associative au sein et sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale, une association sportive dans chaque établissement présidée par le Chef d'Établissement, un forfait AS/UNSS de 3h pour l'ensemble des enseignants d'EPS intégré à leur service hebdomadaire. Nous nous félicitons donc des avancées considérables du dossier sport scolaire du second degré qui devraient permettre un nouvel élan qualitatif au bénéfice de tous les élèves. Je ne peux terminer mon propos sans saluer également la subvention de fonctionnement allouée par le Ministère de l'Education Nationale à l'UNSS qui a augmenté cette année de 1,2 million d'euros (soit + 80% par rapport à l'an passé) et le maintien (pour 2014/2015) du prix de la licence UNSS au niveau de l'an passé. Cet effort important ne saurait toutefois masquer les difficultés financières rencontrées par de nombreuses associations sportives et les districts, difficultés qui risquent d'être accentuées dans un avenir proche compte tenu de la baisse de subventions accordées aux collectivités territoriales qui offrent une grande part de l'aide aux associations sportives d'établissements. Les AS de lycées professionnels sont notamment souvent en difficulté financière: suite à nos propositions, le Ministère Peillon s'était engagé à une mesure en faveur des AS de LP, nous demandons que cet engagement soit rapidement suivi d'effets.

Bien entendu, il ne s'agit pas pour nous de donner une image idyllique du sport scolaire du second degré. Nombre d'AS sont confrontées à des difficultés, et pas seulement financières, notamment par la non libération du mercredi après-midi ou par l'absence de libération de plages suffisantes en milieu ou en fin de journée et par l'insuffisance voire le manque d'installations sportives. Le sport scolaire pourrait encore mieux fonctionner, jouer encore mieux son rôle. Mais avec le plan national de développement, des moyens financiers en augmentation cette année, le décret et sa circulaire d'application, et nous l'espérons des statuts de l'UNSS que nous pouvons encore améliorer en séance, nous disposons d'outils pour travailler à la rénovation, à la dynamisation, au développement du sport scolaire.

Christian Chevalier, SE UNSA

Madame la Ministre,
Mesdames messieurs,

Une assemblée générale est toujours un moment important dans la vie démocratique d'une association. Celle-ci ne déroge pas à la règle puisque nous allons devoir nous exprimer sur une nouvelle mouture des statuts de l'UNSS qui sont nos règles de fonctionnement communes.

Il faut dire qu'ils avaient besoin d'une sérieuse remise à plat au regard des évolutions qu'a connu le système éducatif, son organisation, sa place dans les territoires durant les dernières décennies. Au nom de l'Unsa je tiens ici à souligner, madame la Ministre, le travail de concertation aura permis d'élaborer des statuts plus en conformité avec la réalité. Ainsi on y reprécise certes les places respectives des représentants des personnels mais surtout on y élargit le cercle des acteurs, notamment en intégrant les représentants des collectivités territoriales, acteurs qui ne peuvent plus être ignorés – qui plus est dans la perspective de la nouvelle carte des régions et son impact sur les compétences des départements par exemple- et en donnant aussi de la voix aux usagers lycéens et en renforçant la place des familles.

Vous proposez donc des statuts plus en conformité avec la réalité et nous nous en félicitons.

Pour autant, ce ripolinage utile ne règle en rien les questions de fond qui se posent à la structure UNSS. Si pour l'Unsa le sport scolaire a bien évidemment toute sa place dans la formation initiale de nos élèves, son organisation telle qu'elle fut conçue, nous interroge aujourd'hui.

Il va bien falloir aborder ce sujet de front sous peine de nous retrouver dans une situation qui pourrait conduire à un blocage.

Quelle sont les finalités du sport scolaire, est-il adapté partout aux attentes des élèves ?

Quel équilibre trouver entre compétitions internationales coûteuse concernant peu d'élèves et une pratique sportive plus ancrée dans les territoires et dont l'utilité sociale n'échappe à personne notamment dans toutes les zones d'éducation prioritaire ?

Quelle est la forme la plus appropriée ? La forme associative atypique que nous connaissons est-elle aujourd'hui adaptée ? Faut-il la faire évoluer ? Sous quelle forme juridique ? Doit-on rester sur un ersatz de Loi 1901 ? Doit-on rentrer dans le lot commun des associations d'établissement ?

Le chef d'établissement doit-il obligatoirement en être le président de droit, tout comme vous madame la ministre au plan national ? Les questions de responsabilité qui sont aujourd'hui posées ne peuvent être balayées d'un revers de la main, comme le montre l'affaire de Lyon avec le décès d'un élève durant une activité UNSS...

Quelle place pour la représentativité des salariés ?

La question du financement, de sa pérennité, de l'étranglement financier des associations sportives, des licences est elle aussi sur le tapis ? D'ores et déjà, le fond de solidarité créé à notre initiative aux AS en difficultés ne suffit plus.

Lorsqu'un volume horaire de 3 heures, qui fait partie intégrante du service des enseignants d'EPS, est ainsi mis à la disposition d'une association, ces questions ne peuvent pas être éludées. Pour l'UNSA, il n'est plus temps de rester sur une posture passive comme si de rien n'était et comme si une UNSS idéale se juxtaposait à une réalité rêvée. Chacun ici connaît la réalité des pratiques, dans leur diversité mais aussi dans leurs excès et leurs défaillances.

Tout en préservant les principes, il y a donc matière à refonder, à repenser l'organisation du sport scolaire. Dans l'esprit du SE-Unsa, cela ne peut se limiter au secondaire. La mise en place du socle commun, la création du cycle CM/6ème à cheval entre l'école et le collège crée là des articulations nouvelles qui ne peuvent être ignorées. Ainsi la question du lien, de la coordination, de la collaboration entre l'USEP et l'UNSS est désormais posée. Sans oublier non plus la dynamisation du sport scolaire universitaire.

Vous le voyez madame la ministre, cette assemblée générale n'est pas une simple formalité au cours de laquelle le vote sur les statuts rénovés seraient une fin en soi. Bien au contraire, nous pensons que cette AG doit être l'occasion de poser les bases d'une évolution nécessaire du sport scolaire tout comme l'évolution indispensable du statut des enseignants d'EPS.

Tout cela ne se fera pas de façon injonctive mais bien sur un mode collaboratif où chacun pourra et devra apporter sa pierre à cette refondation. Notre objectif est bien de consolider une structure pérenne, juridiquement assise, où les responsabilités des uns et des autres sont clarifiées, le tout avec un objectif qui nous rassemble tous ici : celui de la promotion du sport scolaire, en lien avec l'éducation physique et sportive et les multiples fédérations sportives.

Aborder le sport scolaire c'est parler de la maîtrise du corps, c'est se préoccuper de santé publique, c'est aussi apprendre à se dépasser et à s'insérer dans une équipe, c'est apprendre les règles du vivre ensemble en y prenant plaisir.

Vous le voyez madame la ministre, c'est un vrai beau sujet. Et quoi de mieux pour le traiter que d'organiser des assises du sport scolaire rassemblant tous les acteurs. C'est la proposition que fait ici l'UNSA. Car en effet, cette refondation doit se faire dans le cadre d'un débat public, ouvert et démocratique.

FCPE

Madame la ministre, mesdames et messieurs les membres de l'AG de l'UNSS, cela faisait plusieurs mois que nous attendions avec une certaine impatience la convocation de cette assemblée générale extraordinaire. L'ordre du jour de notre réunion est un acte majeur dans la vie d'une association, les modifications statutaires.

Les parents d'élèves FCPE tiennent ici à rappeler leur attachement aux associations sportives des EPLE et à l'UNSS. Pour la FCPE il n'est plus besoin de faire la démonstration que la pratique du sport scolaire dans la continuité de celle de l'EPS est un outil de réussite éducative. Mais nombreux sont les parents qui ne partagent pas ce constat parce qu'ils n'ont pas tous les éléments pour le faire car sans doute trop éloignés de ces lieux de pratique. Nous pensons que les AS des collèges et des lycées qui sont des lieux reconnus de la pratique sportive mais aussi d'apprentissage citoyen et du vivre ensemble peuvent devenir de formidables lieux de rencontre, de partage et de cohabitation. La circulaire du 18 août 2010 a renforcé la place des parents d'élèves au sein des AS en leur donnant la possibilité de s'y investir en tant que vice-présidents. Mais pourquoi faire ? D'ailleurs la communauté éducative partage-t-elle cet objectif de donner enfin une autre place aux parents ? Leur présence potentielle dans l'animation et dans la gouvernance des AS est un bon exemple pour voir si la refondation de l'école se bâtira sur autre chose que la méfiance pour les familles et du système éducatif. Les modifications statutaires qui nous sont proposées semblent aller dans le bon sens. Nous nous félicitons de la place nouvelle qui est faite aux élèves car il semble complètement incongru qu'il eût fallu attendre 28 ans pour voir enfin que les usagers soient invités à participer à la gouvernance d'une association qui est la leur. Rappelons tout simplement que le représentant des élèves aux prochains CA de l'UNSS portera la voix de plus d'un million de licenciés. Si nous nous félicitons de la place un peu plus importante qui sera faite aux familles au sein de cette AG, nous restons sur notre faim quant à la non modification de cette représentation au sein du futur CA. Il est bon de rappeler aussi que les familles au travers de leurs cotisations apportent chaque année 25% du budget de l'AS. Mais ces quelques modifications statutaires en faveur des usagers et de leurs représentants ne suffiront pas à répondre à nos attentes. Une large discussion doit s'ouvrir sur la gouvernance de l'UNSS et les moyens que nous devons mettre en œuvre collectivement pour combler le fossé entre les débats d'initiés et convaincus que nous avons autour de cette table et la réalité du vécu sur le terrain. Cette discussion dans laquelle la FCPE jouera tout son rôle doit couvrir la modification du règlement intérieur de notre association. Si les parents participent comme nous le souhaitons à la gouvernance des AS et de l'UNSS, leur place doit être clairement déterminée. Car il ne s'agit pas pour nous de se gargariser de l'augmentation de tel pourcentage ou indicateur du nombre de parents d'élèves vice-présidents, licenciés ou autres, il s'agit pour nous de faire savoir qu'il est incontournable que les parents soient présents et actifs partout où les outils de la réussite éducative existent. Car nous partageons tous une même ambition, celle de l'avenir de nos enfants et de leur réussite. Le groupe et la place du sport scolaire et de ces acteurs doivent être confortés et reconnus par la communauté éducative. La FCPE soutient que les parents doivent pouvoir non seulement y trouver toute leur place mais que leur investissement peut représenter une plus-value. Il suffit de manifester ensemble la volonté de leur faire cette place.

Myriam Menez, PEEP

C'est avec surprise que nous avons découvert cette proposition de modification des statuts de l'UNSS pour lesquels nous avons découvert les propositions de nouveaux statuts sans pour autant qu'il n'y ait un courrier explicatif quant à la motivation politique de ce changement pourtant élément

incontournable pour portera demande de modification devant le conseil d'Etat. Aussi madame la ministre nous espérons avoir aujourd'hui une véritable réponse sur cette question de fond. Quoiqu'il en soit, sachez madame la ministre que nous sommes extrêmement choqués qu'alors que depuis de très nombreuses années nous avons toujours été présents tant aux réunions de l'assemblée générale que du conseil d'administration on veuille aujourd'hui ajouter un autre siège pour l'autre fédération de parents qui ne vient quasiment jamais et se fait souvent représenter par un salarié. C'est pour nous un véritable mépris pour l'engagement des représentants de la PEEP qui sont toujours présents mais qui ne bénéficient d'aucune reconnaissance particulière car il n'existe pas de statut de représentant de parents d'élèves. Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le rapport entre le résultat national aux élections et la représentativité dans les AS. Les AS et l'UNSS sont des associations totalement indépendantes des conseils d'administration des établissements scolaires et le vice-président parent est toujours un parent volontaire qui n'a pas obligation d'être élu au CA de son établissement. S'il doit donc y avoir un troisième siège pour les représentants de parents d'élèves, ce devrait être à l'APEL qu'il devrait revenir puisqu'il y a aussi des AS dans les établissements privés même si nous ne défendons aucunement ce type de solarisation. De même les parents PEEP sont extrêmement inquiets que le futur directeur de l'UNSS ne soit plus obligatoirement un fonctionnaire. Devons-nous s'attendre à voir ce poste occupé par une personne issu du privé dont on peut déjà s'inquiéter des véritables motivations ? Aussi madame la ministre, forts de vos explications, nous proposons que les articles soient votés un par un et notamment les articles 7 et 15.

Pour clore cette intervention sachez que les représentants de parents d'élèves ont un attachement particulier pour le sport scolaire, et pour l'UNSS. L'UNSS est la seule structure capable de proposer pour moins de 20€ des activités sportives ouvertes à tous y compris pour les enfants en situation de handicap et de tous les publics sans distinction qui leur permettent de partager des moments forts. Elle est aussi la seule à promouvoir l'esprit civique via les jeunes officiels, au moment où l'école s'engage sur cette voie. Cette particularité doit être soulignée et amplifiée. Je finirai en remerciant l'ensemble des enseignants du sport scolaire pour leur engagement sans faille vers la réussite de tous les élèves, de tous nos enfants, sans distinction de leur niveau scolaire et beaucoup d'enfants c'est une façon de montrer que l'école peut résoudre leurs difficultés. J'espère que la PEEP ne se verra pas rabaisser comme ce texte a l'air de vouloir le faire.

D/ Présentation de Guy Waïss, chef de service, adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire

Quorum nécessaire à la modification atteint. 38 voix requises

Modifications des statuts : 3 objets

- Réaffirmer le principe de l'originalité de l'UNSS
- Reconfigurer ses organes de décision et de gestion
- Préciser la position et les missions de ses responsables opérationnels

1/ Réaffirmer le principe de l'originalité de l'UNSS

Des 3 solutions, garder le statut associatif, devenir un service de l'Etat ou créer un établissement public, reprise de la réponse du ministre le 24 août 2012 à la cour des comptes : l'économie générale de la forme associative actuelle est la solution la plus efficace et la plus pertinente pour la promotion du sport scolaire, dont l'originalité de la présidence du ministre chargé de l'éducation nationale

L'article 1 est donc maintenu, ainsi que l'obligation d'affiliation des AS

Il disposera en outre que l'UNSS promeut et défend les valeurs de laïcité telles que définies dans la charte de la laïcité à l'école.

2/ Reconfigurer ses organes de décision et de gestion

L'AG passe de 60 à 66 membres à la fois pour renforcer l'ancrage territorial et mieux assurer la représentation des usagers.

2 représentants de collectivités (ARF, ADF), 1 IA-IPR supplémentaire, 2 élèves, 3 représentants des parents d'élèves supplémentaires, 6 représentants des représentants des organisations professionnelles, tenant compte de la représentativité, 1 principal supplémentaire, un proviseur en moins, 1 représentant des PERDIR

Le CA passe de 20 à 24 membres

1 IA DASEN, 1 représentant de l'ADF, 1 élève, 1 représentant des organisations professionnelles supplémentaire

Le DN n'est plus forcément un fonctionnaire, afin d'élargir le choix du Ministre

CRUNSS

De 20 à 24.

2 IA IPR (vs 1), 3 représentants syndicats, 2 élèves

Souhait de tous que tous les directeurs soient « mis à la disposition ». Il faut avant l'avis du conseil d'Etat.

CDUNSS, de 17 à 20 membres

1 élève supplémentaire et 1 représentant syndical supplémentaire, 1 IA-IPR

L'article 15 permet un plus large choix du ministre

Les nouveaux statuts prévoient le détachement ou la « mise à disposition ». Rappel de la position du MEN sur la question : nous souhaitons tous la mise à disposition, réalisée pour les départements à la rentrée 2014 que nous espérons conclure à la rentrée 2015 pour le reste des cadres. Mais il faut passer les statuts au conseil d'Etat. Au cas de réponse négative, l'UNSS peut fonctionner sans repasser par une AG.

E/ DISCUSSION

Evelyne Sallane, élue des AS

Les représentants des 9500 AS de France sont heureux de la présence de la ministre à l'AG Les statuts entérinent également une grande victoire, celle de la reconnaissance des 3h consacrées à l'AS dans le service de tous les enseignants d'EPS et celle de la réintégration des cadres à l'éducation nationale. En revanche nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir été associés à la rédaction du document préparatoire, portant sur la modification des statuts. Nous soumettons à l'AG plusieurs amendements et demandes d'éclaircissements. Nous regrettons que la représentativité des élus des AS diminue alors que nous sommes les seuls représentants élus de la structure, la majorité étant

désignée. : Nous aurions accueilli favorablement un l'introduction d'un titre sur les districts et les AS des établissements. Le nouveau texte représente dans sa globalité des avancées significatives telles que l'entrée des collectivités territoriales et des représentants des élèves à l'AG

SNEP/FSU : Serge Chabrol

Au moment où certains DASEN (ou Recteur, cf celui d'Aix Marseille) tentent de transformer le rôle des directeurs et directrices de l'UNSS en leur confiant des tâches hors sport scolaire du second degré et hors gestion, animation, développement de l'UNSS, il faut réaffirmer fortement que les cadres de l'UNSS sont à la disposition de l'UNSS pour faire vivre, animer, gérer l'association, notamment en organisant les compétitions, avec l'aide des districts, mais ne sauraient être utilisés pour d'autres tâches, même si celles-ci ont trait à l'EPS ou au sport, par exemple la répartition des installations. Ce n'est pas leur rôle et si cela ne peut pas être inscrit dans les statuts de l'UNSS, ceux-ci doivent être assez précis sur les missions des cadres pour éviter les dérives.

Nous regrettons que l'on n'ait pas profité de cette révision des statuts pour dire que les cadres de l'UNSS doivent prioritairement être des enseignants d'EPS, au-delà de ce qui est indiqué: fonctionnaires de l'Etat. La connaissance du sport scolaire de second degré, l'investissement à l'UNSS est indispensable pour bien gérer et animer l'UNSS. Pour conclure, je dirai au nom du SNEP -FSU que nous sommes face à un texte qui représente des avancées importantes. Dès le départ de la réflexion, nous avons demandé à être consultés et cela a été le cas. Il est le résultat de concertations approfondies, avec une écoute notable des services du ministère et du cabinet, un souci d'avancer. Il peut encore être amélioré, c'est pourquoi nous présentons quelques amendements.

Madame Menez, PEEP

Souhaite le vote à bulletin secret et le vote de chaque amendement individuellement

Rappel des remarques formulées notamment : Pas d'intérêt de rajouter un siège aux parents sur la foi de résultats d'élections scolaires qui n'ont aucun rapport avec l'UNSS et les AS, dangerosité du directeur non fonctionnaire.

Jean-Marc Serfaty, IA-IPR : La désignation d'un IA-IPR par le DASEN n'est pas possible, le supérieur hiérarchique étant le recteur, précisions à faire sur les nouvelles missions de conseillers techniques.

Réponses GW

Evidence que la désignation de l'IA-IPR au niveau départemental ne se fait qu'avec l'accord du recteur.

La mission des cadres réintégré est bien l'animation de l'UNSS

La nouvelle répartition de représentants de parents se fonde sur une représentativité, il ne s'agit pas d'une démarche contre une fédération. Tous ceux qui ont demandé à être reçus l'ont été.

Amendements présentés par le SNEP/FSU

Article 7 : Les deux représentants des directeurs de service régional et de service départemental de l'UNSS sont élus – sur liste nationale à la proportionnelle à la plus forte moyenne – par l'ensemble des directeurs et adjoints des services régionaux et départementaux de l'UNSS.

Réponse Guy Waïss : c'est l'administration qui les désigne.

Vote : 19 pour, 5 abstentions, 32 contre

Amendement rejeté

Article 17 - point 7 - b

Remplacer « trois représentants des deux syndicats les plus représentatifs des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré au plan national » par « trois représentants des deux syndicats les plus représentatifs des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré au plan académique »

Vote : pour : 19, abstention : 1, contre : 36

Amendement rejeté

Article 17 - point 8

« Quatre représentants d'associations sportives des établissements d'enseignement du second degré élus sur les listes régionales de 8 noms (4 titulaires et 4 suppléants) au scrutin majoritaire à un tour.

Amendement adopté à l'unanimité

Article 19 – point 2 - 1^{er} alinéa et article 22 – 1^{er} alinéa

Rajouter dans les deux cas que les emplois de DR, DRA, DD ou DDA sont occupés sauf exception, par des enseignants d'EPS, fonctionnaires de l'Etat.

Vote : pour : 19, abstentions : 5, contre : 32

Amendement rejeté

Article 22 - 3^{ème} alinéa

« Le directeur met en œuvre la politique départementale et applique les instructions transmises par le directeur national et régional de l'UNSS au nom de l'Assemblée Générale ou du conseil d'administration de l'UNSS. »

Amendement adopté à l'unanimité

Article 22 – entre le 3^{ème} et 4^{ème} alinéa

« Il est responsable de l'organisation de toutes les manifestations sportives départementales. »
« Il émet un avis sur le recrutement du personnel de l'association affecté à la direction départementale et fait toute proposition d'avancement ou de sanction. »

Vote : pour : 52

Amendement adopté

Amendements présentés par le SE/UNSA :

Article 7

Ajouter « 1 représentant salarié de l'UNSS désigné par le CE à l'AG »

Vote : pour : 12, abstentions : 10, contre : 34.

Amendement rejeté

1 représentant salarié de l'UNSS désigné par le CE au CA, 3 représentants parents :

Vote : pour : 5, abstentions : 17, contre : 34

Amendement rejeté

Amendements présentés par les élus des AS

Article 17 point 4 b

A chaque fois que sont cités le terme « IPR » soit ajouté « **EPS** » derrière le terme.

Amendement adopté à l'unanimité

Article 21 point 6

Remplacer « 2 représentants des élèves désignés pour 2 ans, par et parmi les membres du CAVL. » par « 2 représentants des élèves désignés pour 2 ans, par et parmi les membres du CAVL, **licenciés à l'UNSS** »

Vote : Pour : 16, abstentions : 9, contre : 27

Amendement rejeté

Article 10

Remplacer « Elle fixe le montant des cotisations dues par les AS et le tarif des adhésions » par « **Elle fixe le montant des cotisations dues par les AS et le prix de la licence** » comme dans les statuts précédents.

Pour : 15, abstentions : 9, contre : 31

Amendement rejeté

Art 17 point 8

Que soit ajouté :

« Quatre représentants d'associations sportives des établissements d'enseignement du second degré élus **pour 4 ans** sur les listes régionales **de 8 noms (4 titulaires et 4 suppléants)** au scrutin majoritaire à un tour »

Art 21 point 9

« 3 représentants des AS des établissements scolaires du second degré du département élus **pour 4 ans...** »

Amendements adoptés à l'unanimité

Amendement présenté par le ministère de sports

Article 1 : introduire l'adhésion au comité paralympique.

Amendement adopté à l'unanimité

Amendement présenté par la PEEP :

Article 15 : directeur national et adjoints fonctionnaires

Vote : pour : 19, abstentions : 5, contre 29

Amendement rejeté

Une liste de légères modifications adoptées sera transmise par les élus des AS

VOTE DES NOUVEAUX STATUTS

Contre : 1 - Pour : 52

Question des élus :

Lors de l'AG du 28 mai 2013, nous avons regretté qu'un ou une élève engagé(e) dans une voie professionnelle ne puisse pas retirer les fruits d'un investissement conséquent à l'UNSS au même titre qu'en lycée général. Nous avons alors proposé la création d'une option EPS en lycée pro avec la même possibilité d'obtention d'un 16/20 sur cette option pour un élève jeune officiel UNSS ayant atteint le niveau national. Nous étions revenus sur cette question en mai dernier à laquelle l'IG nous avait dit avoir commencé à étudier notre proposition. Nous avons demandé en fin de CA où en était le dossier : réponse de l'IG l'option facultative avec épreuve ponctuelle devrait voir le jour à la rentrée 2015.

Concernant les dossiers sur l'option facultative en lycée professionnel : ou ça en est ?

Réponse : Bernard André, IG EPS : difficile pour la session 2015, mais tous les éléments sont réunis pour que cela aboutisse.